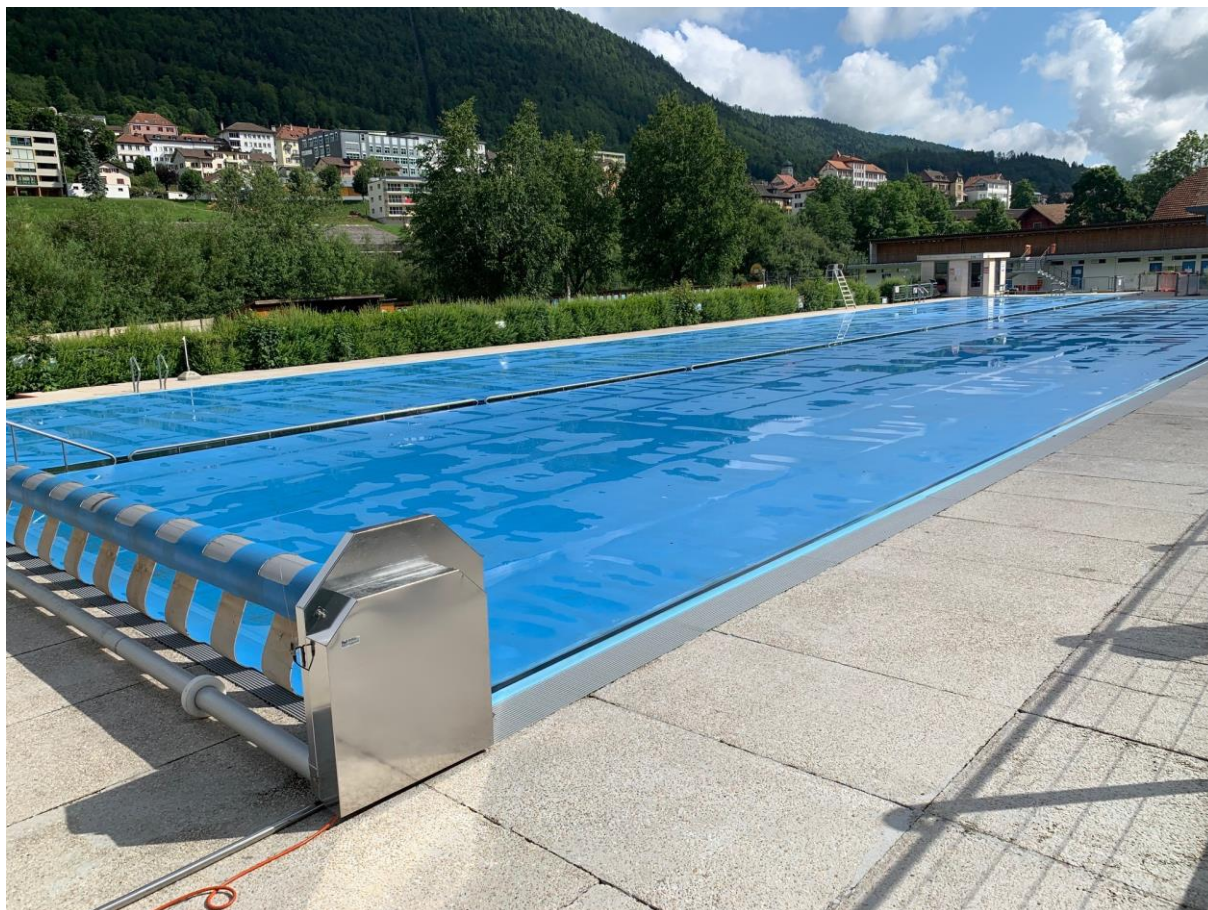


DÉPARTEMENT BÂTIMENTS
ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Piscine en plein air de Saint-Imier **Pas de réouverture cet été!**

Fermée depuis plus d'une semaine suite à une fuite de chlore gazeux, la piscine en plein air de Saint-Imier ne rouvrira pas cet été. Les conclusions du bureau d'ingénieurs conseils mandaté pour un audit des installations sont à cet égard sans appel.



Le bassin principal ainsi que toutes les installations resteront fermés pour le reste de l'été.

Le système de chlorage de la piscine imérienne est en effet obsolète. Rien, aujourd'hui, ne permettrait de garantir un fonctionnement sûr à 100% s'il devait être remis en fonction après l'incident du 5 juillet dernier. Autrement dit, son remplacement est devenu incontournable.

C'est d'autant plus vrai que le début de saison n'a pas été de tout repos. Les problèmes sont survenus les uns après les autres, montrant les signes de faiblesse et de vieillesse d'une infrastructure aujourd'hui âgée de 40 ans.

Ces défauts étaient malheureusement indétectables pour les collaborateurs de la commune. Les contrôles annuels ont été effectués dans les règles de l'art. Les problèmes signalés ont été corrigés dans les délais impartis. Les entretiens courants ont été effectués. Une entreprise spécialisée est encore intervenue récemment, au moment de la mise en service des installations pour la présente saison estivale.

Fermeture de toute l'infrastructure, buvette comprise

Compte tenu des circonstances et contrairement à ce qui avait été annoncé dans un premier temps, la buvette, les espaces verts et les places de jeux sont fermés depuis ce jeudi 15 juillet. Ils le resteront jusqu'à la fin de la saison.

Le département bâtiments et infrastructures sportives est conscient du désagrément causé par la fermeture de la piscine en pleine saison estivale. Il s'en excuse auprès de la population. Mais la sécurité des usagers doit primer sur toute autre considération.

Tramelan au secours de Saint-Imier

Afin de mettre du baume sur la plaie et grâce aux bons rapports entretenus avec la commune de Tramelan, les baigneurs en possession d'un abonnement de saison ou d'un «pass' sport» valide peuvent désormais accéder gratuitement à la piscine tramelote.

Quant aux usagers qui ont loué une cabine pour la saison, ils peuvent se la faire rembourser. Il en va de même pour toutes les personnes qui ont acquis un abonnement ou un «pass' sport» auprès de la Municipalité de Saint-Imier, qui était encore valable en date du 7 juillet 2021, pour autant bien sûr qu'elles n'entendent pas profiter de la solution trouvée avec Tramelan.

Dans un cas comme dans l'autre, il suffit de passer à la caisse municipale, Rue Agassiz 4, 2^{ème} étage, jusqu'au vendredi 6 août au plus tard. Du 12 juillet au 6 août, les heures d'ouverture de l'administration communale sont les suivantes: 08h00 à 11h45, à l'exception du jeudi fermé toute la journée. (bat)

Saint-Imier, le 16 juillet 2021